



CERTIPHYTO MVPP PRIMO

Titre professionnel des produits phytopharmaceutiques



Mise à jour janvier 2022

Public ciblé :

Tous les salariés et chefs d'entreprises, des jardinerie et coopératives, concernées par la vente des produits phytopharmaceutiques.

Pré-requis :

Compréhension orale et écrite de la langue française.

Modalités d'inscription :

- Préinscription en ligne sur www.campusverdazur.fr
- Remplir la fiche : candidature / positionnement.

Votre statut :

Aucun changement au statut initial.

Modalités de sélection :

Avoir les pré-requis demandés et avoir effectué les modalités d'inscription.

Formateur :

M. Jean-Bernard JOBERT
Formateur habilité.

Validation des acquis :

Evaluation finalisée par un bordereau de score. Attestation de stage preuve éligible comme activité significative pour un dossier VAE.

Financement :

Financement par le particulier ou par l'entreprise. Financement possible sous condition par OCAPIAT pour les salariés.

Durée :

3 jours soit 21H

Dates :

Voir Calendrier de formation sur www.campusverdazur.fr

Tarif :

525 €



En adéquation avec l'arrêté et ses annexes du 21 octobre 2011 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel, cette formation a pour but de répondre à l'obligation de détention d'un certificat individuel « le Certiphyto » pour tout acte professionnel portant sur l'utilisation, la distribution, le conseil ou la vente de produits phytopharmaceutiques.

OBJECTIF

Acquérir ou consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement et d'élaboration de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

Certiphyto MVPP =

Vendre les produits phytopharmaceutiques

POURQUOI DEVELOPPER SES COMPETENCES ?

- Acquisition, actualisation et maintien des compétences.
- Adaptation au poste de travail.
- Pédagogie active : interactivité et opérationnalité en salle et/ou sur le terrain, étude de cas, diaporama, échanges de pratiques, livret de formation et contenus pédagogiques papiers et/ou multimédias.
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des contenus pour les demandes en intra.
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation du handicap.
- Aide au maintien dans l'emploi des salariés.
- Acquisition de nouveaux marchés pour les chefs d'entreprises.
- Permettre aux entreprises de rester compétitives.

Venez découvrir nos stages courts sur notre site internet :

www.campusverdazur.fr



LE CONTENU DE LA FORMATION

→ Connaître le cadre réglementaire français :

- 🌿 Loi Grenelle 1 et 2 ainsi que les mesures afférentes : les plans Ecophyto.
- 🌿 Définition des produits phytopharmaceutiques. Consignation de toute utilisation des pesticides.
- 🌿 Produits autorisés et produits illégaux. Autorisation de mise sur le marché.
- 🌿 Classement et stockage des produits au sein de l'espace de vente.
- 🌿 Responsabilité de l'applicateur. Responsabilité vis-à-vis des tiers.
- 🌿 Réglementation spécifique à l'activité professionnelle. Législation liée à l'agrément d'entreprise.
- 🌿 Obligations réglementaires en matière d'enregistrement et de présence de documents sur le lieu de vente.

Connaître les risques et les mesures à prendre pour assurer la prévention des risques pour la santé :

- 🌿 Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : Dangerosité des produits.
- 🌿 Situations d'exposition aux dangers .Catégories de populations sensibles.
- 🌿 Principales mesures de prévention et de protection et d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.
- 🌿 Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.

→ Connaître les risques et les mesures à prendre pour assurer la prévention des risques pour l'environnement :

- 🌿 Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.
- 🌿 Pratiques visant à limiter la dispersion des produits lors des transports, du stockage et du traitement des résidus, des manipulations, des épandages. Notion de zone à risque et zone protégée.
- 🌿 Situations d'exposition aux dangers et prévention des risques.

→ Connaître les méthodes et aménagements visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques :

- 🌿 Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Techniques de lutte intégrée.
- 🌿 Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- 🌿 Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques.
- 🌿 Critères de choix des produits et adaptation des doses en fonction de : l'efficacité, toxicité et caractéristiques.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en présentiel, travaux pratiques sur site, étude de cas, interactivité et opérationnalité, échanges de pratiques, livret de formation remis sur clé USB, accès à des contenus de formation via la plateforme Moodle.

LES MODALITES D'EVALUATIONS

A la fin de la formation l'évaluation des acquis des stagiaires sera assurée à partir d'une évaluation sommative de type QCM sur un site extranet portant sur les notions et capacités abordées lors du stage et finalisée par un bordereau de score.

La formation se clôture dans le cadre de notre démarche qualité par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire et par une évaluation à froid, auprès de l'entreprise, par téléphone ou envoi de questionnaire dans les 3 mois afin d'apprécier l'impact de la formation.

Une attestation de stage et des acquis sera établie et envoyée à l'issue de la formation.



TAUX DE SATISFACTION : 94%
Pour l'année scolaire 2020-2021



TAUX DE REUSSITE : 100%
Pour l'année scolaire 2020-2021



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Stages Courts

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33 - Fax : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusvertdazur.fr

Site accessible au public handicapé

